

Décret n° 95-155 du 28 AOÛT 1995
portant nomination de Monsieur **BANVIDI Antoine** en qualité de Coordonnateur du Projet
GEF CONGO

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/27 du 27 Janvier 1995 portant nomination des
Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 90/512 du 29 Août 1990 portant attribution et
organisation du Ministère du Plan ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur **(BANVIDI Antoine)** Administrateur en chef des SAF de
2e échelon est nommé Coordonnateur du projet GEF CONGO en remplacement
de Monsieur **(Antoine) MAPANGUI** appelé à d'autres fonctions.

JP

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel ~~de la République~~ du Congo et communiqué partout où besoin sera

Fait à Brazzaville, le 28 AOUT 1995

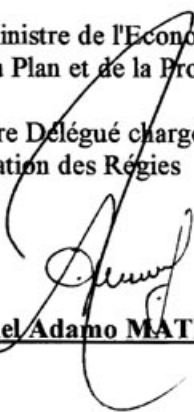
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement



Général Jacques Joachim THOMBY-OPANGO

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances,
Chargé du Plan et de la Prospective, en mission,

Le Ministre Délégué chargé du Budget et de la
Coordination des Régies



Luc Daniel Adamo MATETA.

